



Donation usufruit après donation nue propriété

Par tatou58

Bonjour,
mes parents nous ont fait une donation partage entre mon frère, ma soeur et moi en 2007.
Dans cet acte, ils nous donnaient la nue propriété d'un appartement.
DANS LE MÊME ACTE ils donnaient l'usufruit du bien à mon frère, au décès du dernier .

en 2015 mon père est décédé et dans son testament, il donne l'usufruit de cet appartement à ma belle soeur au décès de mon frère.

En a t il le droit alors que la nue propriété ne lui appartient plus?

Cela invalide t il le testament, ou juste cette clause.

Bien cordialement